

N° 63

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1965.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation de la Convention entre les Gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction de deux ponts internationaux sur la Bidassoa, l'un entre Béhobie et Behobia, l'autre aux environs de Biriadou, et du Protocole concernant la construction du pont international sur la Bidassoa entre Béhobie et Behobia,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1569, 1663 et In-8° 437.

Le Premier Ministre.

Paris, le 17 novembre 1965.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi autorisant l'approbation de la Convention entre les gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction de deux ponts internationaux sur la Bidassoa, l'un entre Béhobie et Behobia, l'autre aux environs de Biriadou, et du Protocole concernant la construction du pont international sur la Bidassoa entre Béhobie et Behobia, adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 16 novembre 1965.

Le Premier Ministre,

*Signé* : GEORGES POMPIDOU.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre les gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction de deux ponts internationaux sur la Bidassoa, l'un entre Béhobie et Behobia, l'autre aux environs de Biriadou, et du Protocole concernant la construction du pont international sur la Bidassoa, entre Béhobie et Behobia, signés à Paris le 11 juillet 1964 dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique à Paris, le 16 novembre 1965.

Le Président,

*Signé* : Jacques CHABAN-DELMAS.

---

(1) **Nota.** — Voir les documents annexés au n° 1569 (Assemblée Nationale, 2<sup>e</sup> législature).